

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 15 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 09 juillet, s'est réuni à 19h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO

Pouvoirs : Yannick BOVICS pouvoir à Rachel SAUREL, Andrée JAN pouvoir à Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL pouvoir à Françoise TRABUT, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Sophie BATTARD pouvoir à Martine KOHLY, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Absent : Quentin JULIEN-SAAVEDRA

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 49/2024 – Demande de renouvellement de l' autorisation des jeux de casino d'Allevard – Avis

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n. 59-1489 du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques,

Vu la loi du 15 juin 1907 modifiée, réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques,

Vu la délibération du 04 juillet 2011 approuvant et autorisant la conclusion de la convention de délégation de service public par laquelle la gestion du casino d'Allevard a été confiée à la société anonyme « Financière d'Allevard » pour une durée de 15 ans susceptible d'être prolongée de 5 ans selon la réalisation d'un programme d'investissements contractuels,

Vu les arrêtés ministériels du 11 décembre 2019 et du 19 Mars 2021 autorisant la pratique des jeux d'argent et de hasard au casino d'Allevard

Vu la demande de Madame la directrice du Casino sollicitant l'avis du conseil municipal sur sa demande de renouvellement de son autorisation

Considérant que l'autorisation arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions du décret du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux des stations balnéaires, thermales et climatiques ainsi que l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le conseil municipal doit émettre un avis sur la demande de renouvellement formulée par le délégataire exploitant du casino

En l'espèce, la demande de renouvellement d'autorisation des jeux portera sur les éléments suivants :

- **Nombre de tables de jeux traditionnels : 3 autorisés**
 - 2 tables installées : Black Jack (mise minimum à 2 €) et jeu de la Boule (mise minimum à 1 €)
- **Nombre de machines à sous : 75 autorisés**
(sur un potentiel de 100, si toutes les tables de jeux traditionnels autorisés étaient installées)
 - 60 machines à sous installées
- **Nombre de postes de jeux électroniques : 45 autorisés**
(sur un potentiel de 60 ,si toutes les tables de jeux traditionnels autorisés étaient installées)
 - 13 postes installés : 10 postes de roulette anglaise électronique (mise minimum à 0.50€) et 3 postes de black jack électroniques (mise minimum à 1€)
- **Heures limites d'ouverture et de fermeture des jeux :**
 - Machines à sous : 10h00 à 5h00
 - Jeux de tables : 14h00 à 5h00

Monsieur le Maire soumet ce point au vote.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur REBBOAH et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux de Casino d'Allevard
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Françoise TRABUT



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Sidney REBBOAH

